

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	834 038,41	G	1 097 247,72
	Section d'investissement	B	407 102,26	H	304 309,03
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	155 227,60 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			1 396 368,27 = A+B+C+D		1 401 556,75 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	692 481,72	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		692 481,72 = E+F		0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		834 038,41 = A+C+E		1 097 247,72 = G+I+K
	Section d'investissement		1 254 811,58 = B+D+F		304 309,03 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		2 088 849,99 = A+B+C+D+E+F		1 401 556,75 = G+H+I+J+K+L

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 692 481,72	L 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 548,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 695,02	0,00
23	Immobilisations en cours	684 238,70	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).